



**FFESSM**

VAL-D'OISE | 95

# Point sur les nouveautés CDS, MFT

*Par Pascal*



# le Manuel de Formation Technique (MFT)

Pourquoi un Manuel de Formation Technique?

Pour traduire en gestes techniques concrets, les dispositions du Code du Sport.

Qu'est-ce qu'il contient?

- Les éléments attendus nécessaires, en terme de pratique, de théorie, de comportements et d'évaluation.

Son contenu

Dépend des avancées technologiques, des retours d'expérience et de l'évolution de la plongée en général.

# le Manuel de Formation Technique (MFT)

La communication sur les modifications

- Par la CTN vers les CTR
- Par les CTR vers les CTD
- Par les CTD vers les clubs (via le groupe WhatsApp du CODEP95 « *annonces* »)
- Par les présidents ou directeurs techniques des clubs à destination de leurs encadrants.

# Le Manuel de Formation Technique (MFT)

## Alertes sur les modifications

Apparition d'une étoile de couleur orangée devant le chapitre concerné ★

▼ 06 - Formations de cadres ( [sélectionner](#) / [désélectionner](#) )

<input type="checkbox"/>	Livret pédagogique Initiateur	30/06/2024	25/05/2024	 
	★ Niveau 4 - Guide de palanquée	18/01/2026	17/01/2026	 
	★ Moniteur Fédéral 1er degré	18/01/2026	17/01/2026	 
	★ Moniteur Fédéral 2ème degré	18/01/2026	17/01/2026	 
<input type="checkbox"/>	Charte du Moniteur Fédéral 2ème degré	20/08/2023	01/08/2023	 
<input type="checkbox"/>	Charte du Moniteur Fédéral 1er degré	01/06/2011	01/06/2011	 
<input type="checkbox"/>	Formateur Fédéral de Moniteur	07/01/2026	01/12/2025	 
<input type="checkbox"/>	Tuteur de stage initiateur	09/03/2025	01/03/2025	 
	★ Niveau 5 - Directeur de plongée en exploration	17/01/2026	17/01/2026	 

# Le Manuel de Formation Technique (MFT)

## Identification des modifications

En dernière page du chapitre concerné

Ici pour le niveau GP-N4

### — MODIFICATIONS DEPUIS MAI 2021 :

- Page 9 : ajout du DEJEPS (E4) dans le jury des ateliers de l'examen.
- Page 22 : modification du libellé de l'épreuve de DTMR pour l'harmoniser avec celle du MF2.

#### Juillet 2023 :

- Page 3 : modification des prérogatives et conditions d'accès à l'examen
- Page 9 : conditions d'âge pour accéder à l'examen
- Page 10 : constitution des jurys

#### Mai 2024 :

- Page 8 : accès à l'examen (le niveau 3 redevient la condition d'accès au GP-N4)

#### Décembre 2025 :

- Page 5, 7 et 10 : suppression de l'épreuve n°12 - aspects théoriques de l'activité
- Page 9 : introduction du BEPPA dans les jurys d'examen
- Page 11 : modification de la durée totale maximum pour les épreuves 10 à 12
- Page 25 à 29 : précisions sur les contenus de formation théoriques
- Page 30 : modification des conditions de réussite

#### Janvier 2026 :

- Page 11 : durée des épreuves écrites
- Page 19 : modification de l'épreuve n°5 (IPD) en imposant une fin d'épreuve à 6 m
- Page 22 et 23 : modification de l'épreuve n°8 (DTMR) en imposant une fin d'épreuve à 6 m

# Le Manuel de Formation Technique (MFT)

## Identification des modifications

Sur les pages concernées

### — ÉPREUVES PRATIQUES

#### 8 | ÉPREUVE DE DÉMONSTRATION TECHNIQUE DE MAÎTRISE DE LA REMONTÉE GILET (DTMR) DE 25 MÈTRES : Coefficient 2 — Aptitude A3

##### DESCRIPTION

La DTMR est la démonstration technique d'un savoir-faire : maîtriser l'utilisation des gilets et la gestion ventilatoire pour assurer une vitesse de remontée parfaitement contrôlée.

Contrairement à l'épreuve N° 5, celle-ci est une démonstration et n'a pas pour objectif de refléter la réalité d'une situation d'assistance à un plongeur en difficulté. L'évaluation est donc axée sur des critères techniques.

Le support de cette épreuve est une remontée en binôme solidaire qui commence sur signe « remonte ». Le candidat gère seul la vitesse de remontée du binôme examinateur-candidat, effectuée **un arrêt entre 8 et 6 mètres** et déploie son parachute.

La descente ne donne pas lieu à une évaluation.

L'aptitude A3 préalable à la présentation de l'examen se réfère à cette épreuve.

##### A l'arrivée à la profondeur d'arrêt entre 8 et 6 mètres :

- Maîtrise de la réalisation du tour d'horizon : tour complet stabilisé, regard vers la surface
- Efficacité de la mise en place du parachute
- Capacité à assurer une gestion adaptée de la désaturation de la palanquée, en conservant la profondeur d'arrêt
- Maîtrise du maintien de la profondeur d'arrêt.

##### Sont éliminatoires (note inférieure à 5) :

- Redescendre de plus de 2 mètres :
  - au décollage
  - pendant la remontée
  - **de la profondeur d'arrêt, entre 8 et 6 mètres.**
- Regonfler le gilet plus de 2 fois pendant la remontée
- S'arrêter à moins de 4 mètres de la surface
- Avoir une durée de remontée jusqu'à l'arrêt entre 8 et 6 mètres :
  - supérieure à 2'40" (vitesse inférieure à environ 7 m/min)
  - ou inférieure à 1' (vitesse supérieure à 20 m/min).
- Avoir un palmage propulsif pendant la remontée
- Tout comportement impactant la sécurité.

# le Manuel de Formation Technique (MFT)

D'une façon générale

- Les modifications des NI portent sur les connaissances théoriques et les évaluations
- Pour les N2 et N3 les compétences concernées sont
  - L'évolution en autonomie
  - La planification
  - Les connaissances théoriques et les évaluations
  - Intervenir et porter assistance à un plongeur en difficulté
- Pour le N3 la compétence « *évaluer en autonomie* » est divisée en 2 parties distinctes.
  - Zone 20 – 40m (page 9 PA40)
  - Zone 40 – 60m (page 13 PA60)

# le Manuel de Formation Technique (MFT)

• Les points importants sont :

- La connaissance des modèles de désaturation (*information*)
- L'apparition de la notion de Gradient Factor et de M-values (*information*)
- L'évaluation par cas concrets
- Les connaissances théoriques et évaluation

# le Manuel de Formation Technique (MFT)

- Précisions sur les contenus de formation théorique.
- Ex : PA20/PE40 (2025)
- (page 12 : « évoluer en autonomie »)

## 3 — Théorie

Information sur la modélisation de la désaturation. Le plongeur sait utiliser son ordinateur de plongée : il identifie les différents affichages et paramètres (durée, profondeur instantanée et maximale, durée maximale de plongée sans palier, paliers facultatifs et obligatoires, durée de la remontée, indicateur de vitesse, alarmes...), il connaît les critères de conservatisme, il sait utiliser le mode planification et carnet de plongée. Il connaît les valeurs limites de GF (gradient factor) pour la plongée à l'air (GF bas = GF haut = entre 85 et 90%). Le plongeur est capable de gérer la désaturation au sein d'une palanquée utilisant des moyens différents.

Connaissance de la table fédérale et de ses principes de fonctionnement.

Connaissance des obligations réglementaires et des incidences sur les responsabilités civiles et pénales partagées des plongeurs.

# le Manuel de Formation Technique (MFT)

- Précisions sur les contenus de formation théorique.
- Ex : NB/ PA 40/ PA 60/ PE 60 (2025)
- (page 13 (PA60) : « évoluer en autonomie »)

## 3 — Théorie

Perfectionnement de l'utilisation d'un instrument d'orientation sur des parcours variés.

Consommation en profondeur et au palier en litre/minute et en bar/minute.

Le plongeur sait utiliser son ordinateur de plongée. Il identifie les différents affichages et paramètres, il connaît les critères de conservatisme, sait utiliser le mode planification, connaît les valeurs limites de GF pour la plongée à l'air (GF bas = GF haut = 85 à 90%). Le plongeur est capable de gérer la désaturation au sein d'une palanquée utilisant des moyens différents.

# le Manuel de Formation Technique (MFT)

- Précisions sur les modalités d'évaluation.
- Ex : PA20/PE40 (2025)
- (page 12 : « évoluer en autonomie »)



## Modalités d'évaluation :

Les comportements doivent être évalués tout au long de la formation et au travers de mises en situations variées (milieu, condition de visibilité, courant, ...). Le plongeur est capable de respecter la vitesse de remontée, les paliers et de mettre en place un parachute. Il participe activement à la gestion de la désaturation, intègre les consignes du DP et tient compte des différents matériels. Pour la partie théorique, ces connaissances sont à vérifier de manière orale, ciblées sur des situations concrètes, pratiques et réalistes. Résolution d'au moins un problème de table (pas d'utilisation planifiée, pas de lecture inverse, pas d'utilisation en altitude ni de mélanges autres que l'air, pas de respiration d'O<sub>2</sub> en surface ou au palier).

# le Manuel de Formation Technique (MFT)

- Précisions sur les contenus de formation théorique.
- Ex : PE20 (2025)
- (page 14 : « connaissances théoriques »)



## Modalités d'évaluation :

Les connaissances théoriques sont évaluées à l'oral, lors des mises en situations pratiques. Il n'y a pas d'examen écrit.  
L'accent est mis sur la prévention.

# le Manuel de Formation Technique (MFT)

- Précisions sur les modalités d'évaluation.
- Ex : NB/PA 40/PA 60/PE 60 (2025)
- (page 8 : « planifier la plongée »)



## Modalités d'évaluation :

Le plongeur est capable de présenter et d'argumenter la planification d'une plongée dans la zone de 20 à 40 m dans le respect des consignes du DP. Le contrôle se fait en cours de formation, avec le souci de varier les situations d'évaluation et d'en conserver la dimension pratique. Les calculs de consommation et d'autonomie sont adaptés à la zone d'évolution.

# le Manuel de Formation Technique (MFT)

Les dernières modifications pour les encadrants

- Allègement du GP-N4 :
  - Suppression de la partie théorie de l'activité (épreuve n°12)
  - Allègement des contenus (anatomie/physiologie; désaturation)
  - Précision sur les contenus et les évaluations.
  
- Renforcement du MF1 :
- Création d'un module capacitaire

# le Manuel de Formation Technique (MFT)

Les dernières modifications pour les encadrants

- Création de 2 niveaux supplémentaires :
  - BEPPA (Brevet d'Enseignement de la Plongée Profonde à l'Air)
  - FFM (Formateur Fédéral de Moniteur)
- D'un point de vue sécurité (GP-N4; MF1; MF2 *(pour l'instant)* )
- Les remontées *(IPD; DTMR)* se terminent à une profondeur plafond de 6m